

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Géographie

Concours de recrutement dans la spécialité : Géographie

En géographie, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes : Deux épreuves

écrites :

1) Une épreuve écrite portant sur un sujet de synthèse obligeant à un regroupement de notions physiques, humaines et économiques. Cette épreuve, d'une durée de 4 heures, est à rédiger en français. Elle est dotée du coefficient 1.

2) Analyse de documents géographiques.

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, est à rédiger en allemand. Elle est dotée du coefficient 1. Deux épreuves

orales :

1) Une épreuve orale avec deux documents géographiques à l'appui.

Cette épreuve est à réaliser à l'appui de deux documents géographiques. La préparation est d'une heure, la présentation d'un quart d'heure. L'exposé sera fait en langue française. L'épreuve est dotée du coefficient 1.

2) Une épreuve orale comportant un commentaire de différents documents géographiques (données statistiques, textes, graphiques, photos, etc.).

Cette épreuve, d'une durée d'une heure pour la préparation et d'un quart d'heure pour la présentation, est à exposer en allemand. Elle est dotée du coefficient 1.

Pour toutes les épreuves, les sujets à traiter sont ceux qui figurent au programme des cours de géographie de l'enseignement secondaire.

Lors des épreuves, l'atlas « Diercke » et un dictionnaire français-allemand sont mis à la disposition des candidats.